

OBJET : QUORUM NON ATTEINT

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle Jean de Florette à Chazelles-sur-Lyon sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL.

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Dates de convocation du Comité Syndical : 2 décembre 2025

Nombre de conseillers présents :

Présents : Pierre VERICEL, Marie-Christine BERTHOLLET, Annie CHAPUIS.

Absents ayant donné procuration : /

Absents : Maxime PEILLER, Gérard HAEGY, Pascal JALLABERT, Grégory PROTIERE, Jacques PROTIERE.

Secrétaire élue pour la session : Madame Marie Christine BERTHOLLET

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Conformément à la convocation du 2 décembre 2025, le Conseil Syndical s'est réuni le 8 décembre 2025 à 18h00 avec pour ordre du jour :

- Désignation du secrétaire et approbation du Procès-Verbal du lundi 3 novembre 2025.
- Décisions modificatives
 - o Eau potable n°1
 - o Assainissement n°1
 - o Eau pluviale n°1
- Vote des tarifs 2026
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement en 2026
- Attribution du marché de travaux pour le renouvellement du réseau de transfert
- Approbation de la convention de partenariat dans le cadre de la cellule animation captage du service de l'eau de Loire Forez Agglomération 2026 – 2028
- Approbation de la restitution des compétences eau potable et assainissement aux membres du SIEA à effet au 31 décembre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200095230-20251208-2025-12-008-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025

Affichage : 11/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



le budget de l'eau pluviale

Monsieur le Président informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée au jeudi 11 décembre 2025 à 19h00 à l'Office de Tourisme. Contenu de l'urgence de certains points le délai de convocation sera ramené à 1 jour franc.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance
Marie Christine BERTHOLLET